

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02363

Numéro SIREN : 829 975 424

Nom ou dénomination : 2D AMENAGEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2022 sous le numéro de dépôt 100366

2D AMENAGEMENT
Société par actions simplifiée au capital de €.10.000
Siège social : 45, avenue Georges Mandel 75116 PARIS
829 975 424 RCS PARIS

(la "Société")

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 1^{ER} JUILLET 2022

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX,
ET LE PREMIER JUILLET
A DIX HEURE,

La société **DUVAL DEVELOPPEMENT**, société par actions simplifiée au capital de 70.000.000,00 euros, ayant son siège social 45, avenue Georges Mandel - 75116 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro unique 408 723 187, représentée par M. Eric DUVAL, Président,

propriétaire de la totalité des 10.000 actions de 1,00 euros chacune composant le capital social de la Société,

"Associé Unique" de ladite Société,

La société Lionel Guibert, commissaire aux comptes, régulièrement informée, est absente et excusée.

I - VU L'ORDRE DU JOUR CI-APRES :

- [...]
- *Prise d'acte de la démission de DUVAL DEVELOPPEMENT de ses fonctions de Directeur Général et nomination d'un nouveau Directeur Général,*
- *Nomination d'un Directeur Général Délégué,*
- *pouvoirs en vue des formalités.*

II - A ADOPTE LES DECISIONS SUIVANTES :

[...]

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique, connaissance prise notamment de la démission de ses fonctions de Directeur Général de la société DUVAL DEVELOPPEMENT notifiée ce jour,

prend acte de la démission de la société DUVAL DEVELOPPEMENT et constate que les fonctions de Directeur Général exercées par la société DUVAL DEVELOPPEMENT prendront fin à compter de ce jour, ce qui est accepté expressément par elle,

décide de nommer, en qualité de nouveau Directeur Général, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société DEMEURE-INVEST,
Société à responsabilité limitée au capital de 1.000.000 euros,
Siège social: 24 B Boulevard Douville – 35400 SAINT-MALO
Immatriculée au RCS de SAINT-MALO, sous le numéro 491 008 892

Représentée par son gérant, Monsieur Pascal BUET

La société DEMEURE-INVEST devra consacrer aux affaires de la Société tout le temps nécessaire. Elle exercera ses fonctions de Directeur Général conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus dans les statuts à l'article 15 et en particulier sous réserve des limitations fixées à l'article 14.4.

La société DEMEURE-INVEST a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général venant de lui être confiées et a déclaré, en outre, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne faisait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette décision est adoptée.

HUITIEME DECISION

L'Associé Unique décide de nommer, en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société BREIZHING INVEST,
Société à responsabilité limitée au capital de 900.000 euros,
Siège social: 27 Rue de l'Yvet 22690 LA VICOMTE SUR RANCE
Immatriculée au RCS de SAINT-MALO, sous le numéro 810 323 139

Représentée par son gérant, Monsieur SIMON GRUEAU

La société BREIZHING INVEST devra consacrer aux affaires de la Société tout le temps nécessaire. Elle exercera ses fonctions de Présidente conformément aux pouvoirs qui lui sont dévolus dans les statuts à l'article 15 Bis et en particulier sous réserve des limitations fixées à l'article 14.4.

La société BREIZHING INVEST a déclaré par avance accepter les fonctions de Directeur Général Délégué venant de lui être confiées et a déclaré, en outre, qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne faisait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette décision est adoptée.

NEUVIEME DECISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au président ainsi qu'à Didier Moutard et Matthieu Gennot, agissant ensemble ou séparément et l'un à défaut de l'autre, pour certifier conformes toutes copies ou extraits du présent procès-verbal et des statuts, pour effectuer toutes formalités au greffe du tribunal de commerce et auprès de toutes administrations, avec facultés de substituer et plus généralement pour certifier et signer toutes pièces et documents nécessaires à l'accomplissement de tous dépôts et formalités légales requis.

Cette décision est adoptée.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour DUVAL DEVELOPPEMENT,
M. Eric DUVAL,

Pour DEMEURE-INVEST,
M. Pascal BUET,
*« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général »*

Pour BREIZHING INVEST,
M. Simon GRUEAU,
*« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
Général Délégué »*